

Potentiel de croissance des actions bancaires : la sécurité d'un certificat de placement garanti (CPG)

Ce CPG à long terme est une façon d'investir dans **les actions des banques canadiennes**, sans risquer de perdre votre capital initial. Il vous offre aussi un rendement garanti, auquel s'ajoute un potentiel de rendement additionnel en fonction de la performance d'un panier des titres des cinq grandes banques canadiennes.



Caractéristiques du produit	
Durée	
Placement minimal	
Taux de rendement garanti pendant la durée	
Taux de rendement maximal pendant la durée	
Protection complète du capital	

Portefeuille de référence

Sociétés (équipondérées) :

- Banque de Nouvelle-Écosse (BNS)
- Banque Canadienne Impériale de Commerce (CM)
- Banque Nationale du Canada (NA)
- Banque Royale du Canada (RY)
- Banque Toronto-Dominion (TD)

Ce CPG vous convient-il ?

Ce CPG pourrait vous convenir si vous :

- souhaitez diversifier votre portefeuille en y ajoutant un placement à long terme;
- souhaitez obtenir une protection du capital et un rendement minimal garanti;
- n'aurez pas besoin de retirer votre argent avant l'échéance.

Principaux avantages

Ce certificat de placement garanti (CPG) est un excellent moyen pour vous d'obtenir une exposition aux rendements potentiels des actions des banques canadiennes tout en étant assuré que votre capital est protégé.

- protection du capital – votre placement initial vous est remis en entier à l'échéance du CPG;
- rendement minimal garanti;
- potentiel de rendement plus élevé en fonction du rendement d'un panier de titres de cinq grandes banques canadiennes
- CPG conçu en partenariat avec BMO Marchés des capitaux^{MD}, chef de file dans la création de solutions de placement novatrices;
- garanti par la Banque de Montréal;
- admissible à la protection de la Société d'assurance dépôts du Canada (SADC), jusqu'à concurrence de la limite autorisée.



Pour communiquer avec nous

-  Passez à votre succursale de BMO Banque de Montréal pour parler à un professionnel en placement
-  Consultez notre site Web au bmo.com/cpgprogressif
-  Appelez le Centre contact clientèle de BMO Banque de Montréal, au **1.877.225.5266**



Le CPG titres de premier ordre BMO est émis par la Société hypothécaire Banque de Montréal et garanti par la Banque de Montréal. Le capital investi dans le CPG titres de premier ordre BMO est garanti et remboursable à l'échéance, mais rien ne garantit que le CPG produira un rendement lié à la performance des titres sous-jacents. Le taux de rendement payable pour la durée du CPG, le cas échéant, correspond au rendement du portefeuille de référence et ne peut être inférieur à zéro ni supérieur au taux de rendement maximal pour la durée. Le rendement du portefeuille de référence, le cas échéant, est déterminé sans égard aux dividendes ni aux distributions versés sur les titres et représente la moyenne simple des variations en pourcentage de la valeur de chaque titre du portefeuille de référence pendant la durée du CPG. Le taux de rendement pour la durée n'est pas un taux annuel, mais un taux de rendement établi sur la durée entière du CPG. Si des perturbations du marché ou d'autres circonstances spéciales ont une incidence sur le calcul du rendement, l'agent de calcul peut reporter ou rajuster le calcul ou le paiement des intérêts, remplacer un titre sous-jacent ou en déterminer la valeur estimative, ou déterminer autrement le montant des intérêts devant être versés, le cas échéant. Vous pouvez obtenir les modalités du CPG titres de premier ordre BMO à la succursale de BMO Banque de Montréal la plus près de chez vous ou en ligne, à l'adresse bmo.com/cpgprogressif.

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.